

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2000)
Heft: 3

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prix Chronos 2000 : édition prometteuse

Au lendemain de l'Année internationale des personnes âgées, la rencontre des générations apparaît comme un besoin fondamental de la société. La quatrième édition du Prix Chronos Pro Senectute de littérature de jeunesse le prouve une fois de plus par son succès, puisque plus de 600 enfants de 10-12 et 155 personnes âgées, constituant une cinquantaine de jurys ont rendu leur verdict.

Samedi 6 mai au Grand Café littéraire du Salon du Livre, les prix sont allés à deux lauréat(e)s et leur illustrateur : Jean-François Chabas, reçoit le prix des juniors pour son aventure américaine intitulée *Les secrets de Faith Green* (illustration Christophe Blain) ; les seniors ont, quant à eux, couronné l'ouvrage de Yaël Hassan, *Manon et Mamina* (illustration Stéphane Girel). Animatrice scolaire, Mme Hassan, s'est déplacée à Genève pour recevoir son prix et s'entretenir avec ses lecteurs/trices de tous âges accourus au Salon du Livre.

Le Prix Chronos intéresse également les groupes et institutions de personnes âgées. Dans l'une d'elles, quatre enfants et quatre pensionnaires ont lu ensemble la sélection des ouvrages en compétition et en ont beaucoup parlé. Le concours s'étendra à de nouvelles bibliothèques de jeunesse, si Pro Senectute parvient à réunir les fonds nécessaires.

En outre, il trouvera encore une nouvelle occasion de s'épanouir après le lancement au Salon du Livre d'une nouvelle campagne de lutte contre l'illettrisme à l'enseigne de *Lire et faire lire*. Depuis 15 ans, des retraités bénévoles redonnent le goût de la lecture aux élèves des écoles primaires de Brest en plein accord avec le corps enseignant. Cette campagne maintenant officielle en France devrait s'étendre progressivement à la Suisse, puis à l'Europe. *jd*

Limite d'âge partiellement levée

Le 12 avril 2000, le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur les commissions extraparlimentaires, les organes de direction et les représentations de la Confédération (ordonnance des commissions). Aux termes de l'art. 16 al. 2, « si le travail de la commission exige une représentation de la génération aînée, il est possible de déroger aux limites d'âge prévues à l'al. 1 ». Cette limite d'âge est fixée à 70 ans.

En modifiant cette ordonnance, le Conseil fédéral a répondu partiellement à un vœu des organisations de seniors que Pro Senectute soutenait également. Reste à espérer que l'on reconnaîtra la nécessité de faire appel aux seniors et qu'elle se concrétisera dans le plus grand nombre possible de commissions. Le Conseil fédéral n'a pas indiqué pourquoi il n'avait pas tout de suite levé complètement la limite d'âge, alors que la nouvelle Constitution fédérale interdit toute discrimination.

Dans le canton du Valais, le Grand Conseil a totalement aboli la limite d'âge à 70 ans s'appliquant aux commissions extraparlimentaires, sur proposition de Dominique Germann, directeur de Pro Senectute canton du Valais et contrairement au désir du gouvernement. L'assemblée de fondation de Pro Senectute canton du Valais a également aboli toutes limites d'âge. Ces décisions valaisannes pourraient servir de modèle en vue de démarches analogues dans d'autres cantons. *MZ/jd*

Académie d'été

Les images de la vieillesse en gérontologie et leur application pratique : académie d'été, 4-8 septembre, Institut universitaire Age & Générations, Sion.

Pro Senectute Suisse, formation continue, case postale, 8027 Zurich, tél. 01/283 89 89

Impressum

Pro Senectute Suisse
centre de gestion et d'action
gérontologique
Lavaterstr 60, 8027 Zurich
tél. 01/283 89 89
fax 01/283 89 80
www.pro-senectute.ch

Secrétariat romand
rue du Simplon 23, 1800 Vevey
tél. 021/925 70 10/14
fax 021/923 50 30
e-mail secretariat-romand@
sr-pro-senectute.ch

Rédaction:

Jacques Dentan (jd)
Martin Mezger (MZ)
Kurt Seifert (kas)